

# La Sécurité routière et le Tour de France signent une nouvelle convention pour un meilleur partage de la route

🕒 06 Septembre 2020

**Marie-Gautier Melleray, déléguée interministérielle à la sécurité routière, et Christian Prudhomme, directeur du Tour de France, ont signé le 6 septembre 2020, à l'occasion de l'étape Pau-Laruns, une nouvelle convention pour prolonger et renforcer leur engagement commun de sensibilisation du grand public à une meilleure cohabitation entre les automobilistes et les cyclistes.**

Cette convention prévoit notamment le renouvellement de l'opération « La route se partage » jusqu'en 2024. Lancée en 2013, cette opération vise à sensibiliser le grand public à la cohabitation des voitures et des vélos sur la route et à faire changer les comportements. Au-delà du Tour de France, l'opération « La route se partage » devrait se décliner sur d'autres compétitions et grandes manifestations cyclistes.

## Présence du dispositif « La route se partage » sur le Tour de France 2020

Pendant toute la durée du Tour de France, des actions pédagogiques sont menées dans les écoles, les entreprises ou le domaine public dans les départements qui accueillent une étape du Tour de France. L'opération est également présente dans la caravane publicitaire grâce à deux véhicules aux couleurs de « La route se partage » pour porter ce message principal : **pour doubler un cycliste, on s'écarte d'au moins 1,5 mètre (1 mètre en ville).**

Des bracelets enrouleurs et porte-clés réfléchissants, accessoires de sécurité pour être mieux vu sur la route, seront distribués au public sur le bord de la chaussée.

Les rappels sur la réglementation et les conseils « La route se partage » sont diffusés sur France TV par Thomas Voeckler, Champion de France sur route en 2004 et 2010, et sur le réseau des radios France Bleu.

Le renouvellement de la convention de partenariat avec ASO s'inscrit dans une politique très large d'actions menées par la Délégation à la Sécurité routière en faveur des cyclistes, comme par exemple la signature de la convention avec la Fédération française de cyclisme fin 2019 et prochainement l'apposition sur l'ensemble des poids lourds et bus d'un affichage signalant les angles morts.

L'accidentalité des cyclistes 2019, en quelques chiffres (source ONISR) :

- **187** cyclistes ont perdu la vie. La mortalité cycliste est en hausse de + 7 % par rapport à 2018, un chiffre en hausse de + 27 % par rapport à l'année 2010.
- Plus de **4 500** cyclistes ont été blessés dans 4 882 accidents corporels constatés par les forces de l'ordre.
- **64 %** des cyclistes tués ou blessés l'ont été contre un véhicule de tourisme (65 % pour les cyclistes équipés d'un véhicule à assistance électrique).
- **60 %** des accidents de cyclistes sont survenus principalement au cours d'un trajet de promenade/loisir, avec un pic observé au mois d'août (62 % des accidents entre avril et septembre). Le trajet domicile-travail arrive en deuxième position mais loin derrière (20 %).

À noter : en juillet 2020, la mortalité des cyclistes (29 tués) a atteint son maximum des 10 dernières années.